

Assemblée publique

Dossier du Secteur des Dunes

Jeudi le

18 juin 2015

Présences : Maryline Gagné [REDACTED]
Bernadette Bender [REDACTED]
Marie-Josée Guérin [REDACTED]
Stéphanie Benoit, [REDACTED]
Stéphanie Le Goff [REDACTED] - Absente
Nadia Ménard [REDACTED]
Marie-Claude Guérin [REDACTED]
Pascal Côté, [REDACTED]
Éric Gagnon, [REDACTED]
Claude Brassard [REDACTED]

Citoyens (es) : Entre 25 et 30 personnes

Relevé de la rencontre

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les citoyens (es) et les informe du déroulement de la rencontre. Il invite madame Marilyne Gagné, représentante municipale à prendre la parole.

2. Mot de madame Marilyne Gagné

Madame Gagné souhaite la bienvenue à tous les participants et leur explique les grandes lignes de la démarche du Comité consultatif dans le cadre du dossier de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay, dans le secteur des Dunes.

Elles invitent les membres du Comité consultatif à se présenter individuellement.

3. Historique et évolution du dossier – Voir le document de présentation

Claude Brassard fait le survol du dossier en reprenant les grandes lignes du document qui a été posté à l'ensemble de la population :

- Calendrier des grandes étapes du dossier;
- Cheminement du dossier mené par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Historique des acquisitions dans le secteur des Dunes par le MFFP;

Assemblée publique

Dossier du Secteur des Dunes

Jeudi le

18 juin 2015

- Présentation de la proposition de réaménagement des limites du parc;
- Définition d'un parc national.

4. Discussion libre – Commentaires en vrac

Voici les commentaires en vrac entendus lors de la rencontre par l'ensemble des participants: (pêle-mêle)

- Les discussions devraient être centrées sur les limites du parc et non sur l'organisation du territoire;
- Devrait-on faire un référendum sur la question auprès des citoyens?
- Pour rentabiliser ses investissements, le gestionnaire (SEPAQ) d'un parc national propose un ensemble d'activités lucratives;
- Il sera important que le Comité de consultation étudie les différentes options en établissant les pour et les contres pour chacune;
 - Parc national
 - Parc régional
 - Parc municipal
 - Terre publique
- Qu'il y ait un parc ou non, le territoire devra être réglementé afin d'éviter certains débordements (camping illégal, propreté des lieux, etc.);
- Depuis 30 ans que le projet vivote...;
- Depuis 2 ans, la SEPAQ n'a investi aucune sommes monétaires dans l'entretien de ses sentiers et de la toilette publique de son stationnement (Bateau-Passeur);
- Le ministère et la SEPAQ se sont engagés à laisser les sentiers de la Pointe-de-l'Islet et de la Coupe-de-l'Islet gratuits pour les usagers;
- L'investissement de 7 millions prévu au projet n'est plus disponible;
- Le secteur des Dunes est bruyant (motocross);
- Est-il possible de concilier des activités motorisées et à celles un peu plus tranquille comme la contemplation?
- Tous s'entendent pour que les terrains du secteur des Dunes demeurent publics. Il faut éviter de rétrocéder aux propriétaires des expropriations (voir explications du MFFP);
- Il serait important de vérifier s'il est possible d'obtenir du gouvernement une somme d'argent (quelques millions) en compensation pour la gestion d'un parc municipal;

Assemblée publique

Dossier du Secteur des Dunes

Jeudi le

18 juin 2015

- Tous les secteurs, appartenant au MFFP et gérés par la SEPAQ, situé dans le village devrait être transférés en totalité à la municipalité de Tadoussac;
- Si nous reprenons la totalité des secteurs, qui en fera l'entretien?
- Présentement, on retrouve des excréments humains, d'animaux, des rebuts, etc.;
- Un membre du comité explique que l'ancien Conseil a déposé un mémoire lors de l'audience publique qui a eu lieu en juin 2013; (Voir le document en annexe);
- Si le citoyen rejette la proposition du MFFP, le ministère pourra entreprendre le processus inverse, soit :

(Explications du MFFP)

Deux ministères (le ministère des Transports (MTQ) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)) peuvent disposer de terrains appartenant aux différents ministères. Il y a deux règlements qui peuvent s'appliquer dans des cas précis. Je vous en explique les grandes lignes, mais ces ministères pourront nous confirmer quelle réglementation s'applique dans un cas précis.

En ce qui concerne le MTQ, le Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics lui permet de disposer d'un immeuble excédentaire gratuitement à un ministère ou un organisme public dont le budget de fonctionnement est voté en tout ou en partie par l'Assemblée nationale. Dans tous les autres cas (par exemple un transfert à une municipalité ou à une personne), le MTQ dispose des terrains au prix et aux conditions du marché immobilier. Le règlement établit également à qui peut être offert et vendu le terrain et dans quel ordre il doit être offert aux acheteurs potentiels (voir entre autres les articles 5, 6, 7 et 8 du règlement).

En ce qui concerne le MERN, le Règlement sur les cessions à titre gratuit pour usages d'utilité publique lui permet de céder gratuitement des terrains à une municipalité pour des fins d'utilité publique. Les fins d'utilité publique possibles sont spécifiées aux articles 2 et 3 du règlement. Pour appliquer ce règlement, l'autorité sur le terrain doit être détenue par le MERN.

Assemblée publique

Dossier du Secteur des Dunes

Jeudi le

18 juin 2015

Pour ce qui est de la cession des terrains à la municipalité, les montants associés à la vente dépendent de l'utilité que fera la municipalité du ou des terrains. Si les terrains remplissaient les critères d'utilité publique mentionnés aux articles 2 et 3 du Règlement, il est possible que le MERN accepte de céder gratuitement les terrains à la municipalité.

Les terrains du MFFP devraient d'abord être transférés au MERN (avec son approbation), pour ensuite être cédés à la municipalité (et dans certains cas, les terrains doivent être cédés par le biais de la MRC, comme ça a été le cas pour la ferme Molson). Si non, les terrains devront être vendus à la municipalité par le MTQ au prix et aux conditions du marché immobilier.

Les deux règlements sont disponibles aux adresses suivantes :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_65_1/C65_1R1.htm

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/T_8_1/T8_1R1.HTM

Les terrains du secteur des dunes ont été acquis par le gouvernement soit par donation, de gré à gré et par expropriation. Chacun de ces modes d'acquisitions nécessitent de prendre en compte l'historique de chacun des dossiers lors de la disposition des terrains. Par exemple, dans le cas des terrains donnés par M. Molson, il sera nécessaire de rencontrer la famille Molson et de les convaincre de lever la clause de la donation qui stipule que les terrains sont cédés au gouvernement pour fins de parc uniquement. La disposition des terrains acquis de gré à gré ou par expropriation doit également se faire dans le respect des anciens propriétaires et des intentions des autorités gouvernementales.

SVP VEUILLEZ COMPLÉTER S'IL Y A LIEU

Assemblée publique

Dossier du Secteur des Dunes

Jeudi le

18 juin 2015

5. Procès-verbaux des rencontres

Tous sont invités (es) à visiter le site Internet de la municipalité de Tadoussac afin de consulter l'ensemble des procès-verbaux du Comité consultatif dans l'onglet SEPAQ.

Un participant mentionne l'importance de rejoindre un maximum de citoyens (es) de tous les âges. Les gens d'une certaine génération n'utilisent pas les réseaux sociaux et ne lisent pratiquement pas les journaux locaux. Ceux-ci devront être informés en usant d'autres moyens de communication.

6. Levée de la rencontre – 21h00